



# **BOURSE DE RECHERCHE**

**Appel à candidatures 2022**

**« Transition humanitaire : les enjeux de l'autonomie et de l'action locale »**



# Présentation

---

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



## Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



## Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



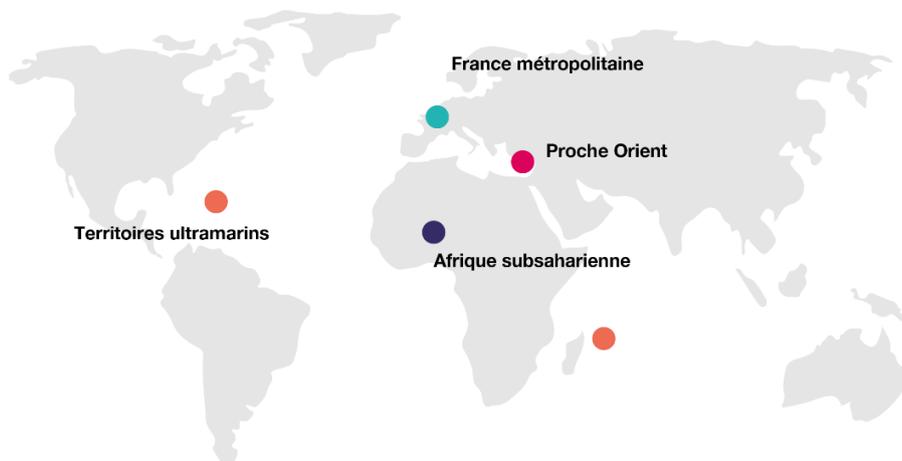
## Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes



## Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



# Appel « Transition humanitaire : les enjeux de l'autonomie et de l'action locale »

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels. A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2014 le programme « Transition humanitaire » qui encourage la recherche, organise le débat entre chercheurs et acteurs, diffuse les résultats aux publics concernés avec un seul but : apporter des éclairages scientifiques et issus du dialogue avec les organisations humanitaires sur les multiples facettes des mutations du secteur humanitaire et ainsi contribuer à mieux adapter et anticiper l'action. C'est dans le cadre de ce programme que la Fondation lance cet appel à candidatures pour **une bourse de recherche individuelle de 12 mois**.

## Thématique et zone géographique de recherche

---

Le champ de l'action humanitaire internationale doit gérer aujourd'hui des besoins d'une ampleur inégalée<sup>1</sup>, en lien notamment avec la pression démographique, la croissance non contrôlée des zones périurbaines<sup>2</sup>, des crises et conflits armés prolongés, des pandémies et crises sanitaires inédites<sup>3</sup>, un sous-développement chronique, ou encore des catastrophes naturelles plus fréquentes<sup>4</sup> et destructrices<sup>5</sup> en raison du dérèglement climatique<sup>6</sup>. Selon le rapport de l'ALNAP<sup>7</sup>, *L'Etat du système humanitaire 2018*, on estime à 201 millions le nombre de personnes ayant eu besoin de l'aide humanitaire internationale en 2017, dont 68,5 millions de personnes déplacées de force par les conflits et la violence. L'Aperçu Humanitaire Mondial nous informe qu'en 2022 « 274 millions de personnes dans 63 pays auront

---

<sup>1</sup> Pour une perspective historique, voir notamment le numéro spécial « 150 ans de réflexion humanitaire » de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* paru en avril 2018. <https://international-review.icrc.org/fr/reviews/irrc-no100-150-years-humanitarian-reflection>

<sup>2</sup> Emmanuel Matteudi, « L'humanitaire au cœur des enjeux de la ville de demain », In « La bombe urbaine. Quel impact pour les humanitaires ? », *Alternatives humanitaires*, N° 10, Mars 2019.

<sup>3</sup> Virginie Troit, « Entre local et global, les organisations humanitaires face aux crises sanitaires mondiales », *L'Économie politique*, 2020/3 (N° 87), pages 80 à 90.

<sup>4</sup> Nous assistons depuis plusieurs décennies à une augmentation importante du nombre de catastrophes. En effet, le nombre annuel moyen de catastrophes dites « naturelles » mesuré entre 1997 et 2017 est deux fois plus important qu'entre 1978 et 1997, selon le Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (« Economic Losses, Poverty & Disasters, 1998-2017 », 2018).

<sup>5</sup> FICR (2021), *Rapport 2020 sur les catastrophes dans le monde*. [https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-10/2020\\_WorldDisasters\\_Full\\_FR.pdf](https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-10/2020_WorldDisasters_Full_FR.pdf)

<sup>6</sup> Christophe Buffet, « Les humanitaires au défi du changement climatique », In « Changement climatique. Comprendre, anticiper, s'adapter », *Alternatives humanitaires*, N° 11, Juillet 2019.

<sup>7</sup> Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action

besoin d'aide humanitaire et de protection. Ce nombre est une augmentation significative par rapport aux 235 millions de personnes il y a un an, ce qui était déjà le nombre le plus élevé depuis des décennies »<sup>8</sup>. De plus, l'application et le respect du DIH posent de nombreux défis du fait de l'évolution des conflits contemporains où les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes et la qualification des conflits se compliquent<sup>9</sup>.

Les besoins ne cessent d'augmenter d'année en année (ils sont désormais chiffrés à 41 milliards USD<sup>10</sup>), et le secteur ne parvient pas à tous les couvrir, même s'il n'a jamais été aussi bien doté en ressources financières et humaines<sup>11</sup>. Cela s'explique bien sûr par le nombre croissant de personnes nécessitant une assistance humanitaire, mais pas uniquement. On constate par exemple que la capacité des populations à accéder à l'aide humanitaire dans les situations de conflit armé se détériore, les gouvernements et les groupes armés non étatiques refusant de plus en plus souvent l'accès ou utilisant la bureaucratie pour l'entraver. En conséquence la couverture humanitaire a été faible pour un grand nombre de migrants en situation irrégulière ou de personnes déplacées internes (PDI) en dehors des camps<sup>12</sup>.

Ce contexte inédit complexifie le champ de l'action humanitaire internationale alors même qu'il connaît depuis la fin des années 1990 des mutations importantes qui laissent à penser que l'humanitaire du XXI<sup>e</sup> siècle sera très différent de celui initié avec la création de la Croix-Rouge en 1863, voire changera de paradigme.

En effet, au cœur de nombreuses crises récentes (réponse à l'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, programmes au Sahel, présences des ONG internationales en Asie, cyberattaques) l'action humanitaire traditionnelle peut être contestée, se retrouver dans des impasses opérationnelles ou ne pas s'être suffisamment adaptée. Les pays dits « bénéficiaires de l'aide » expriment de leur côté une volonté croissante d'autonomie dans la gestion des actions qui concernent leur population. Ils ne veulent plus dépendre d'une aide internationale jugée trop asymétrique et éloignée du concept de partenariat, dont ils estiment qu'elle ne favorise ni le développement ni la réduction de la pauvreté<sup>13</sup>. Certains, autrefois bénéficiaires de l'aide internationale, jouent désormais un rôle actif dans la prise en charge des interventions humanitaires concernant leurs territoires. D'autres reprennent en main la mise en place des projets, les flux de financements mais aussi les images et discours qui concernent leurs populations<sup>14</sup>, allant jusqu'à engendrer un véritable

---

<sup>8</sup> <https://gho.unocha.org/fr>

<sup>9</sup> <https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/defis-contemporains-pour-le-dih>

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Le nombre de personnes employées par les organisations humanitaires dans leurs opérations continue d'augmenter fortement selon le rapport de l'ALNAP (*L'Etat du système humanitaire 2018*) pour atteindre 570 000 personnes en 2017, soit une augmentation de 27 % par rapport au précédent rapport, en raison du nombre croissant de travailleurs humanitaires nationaux.

<sup>12</sup> IFRC, *Annuel Report 2018*. <https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-08/IFRC-2018-Annual-Report.pdf>

<sup>13</sup> Pour un cas d'étude du contexte ivoirien, voir ADOU Djané Dit Fatogoma, « Transition humanitaire en Côte d'Ivoire : Idéologies et pratiques des acteurs à l'épreuve de la demande locale », Fonds Croix-Rouge française, Les Papiers du Fonds, n°3, janvier 2016, 17 p.

<sup>14</sup> FIERENS Marie, « Humanitaires et journalistes à l'Est de la République démocratique du Congo : une amitié négociée », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 16, Mai 2018, 32p.

« humanitaire d'Etat »<sup>1516</sup>. Ailleurs, la montée en puissance des nouveaux bailleurs reconfigure les relations, avec pour objectif d'investir le champ international et le champ médiatique, longtemps apanage des pays occidentaux.

Le champ humanitaire devient le théâtre d'innovations, notamment en Afrique, véritable laboratoire des alternatives humanitaires où des initiatives locales s'observent partout. Des assurances privées telle que l'*African Risk Capacity* (ARC) lancée par l'Union Africaine ont été créées pour couvrir les États contre les risques de catastrophes naturelles et les dégâts causés par des épisodes climatiques extrêmes. Selon les contextes, les municipalités et les sociétés civiles jouent un rôle croissant tout en peinant à trouver un modèle. Les ONG locales, confessionnelles ou communautaires se multiplient, expriment la volonté d'assurer elles-mêmes l'aide de leur population dans leur propre pays et revendiquent d'avoir réellement les commandes en mains. Ces ONG sont aussi de plus en plus puissantes, telle Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC), devenue première ONG au monde avec près de 110 000 employés et un budget annuel dépassant le milliard de dollars<sup>17</sup>. Aussi, l'utilisation des nouvelles technologies se développe via des programmes élaborés en étroite collaboration avec les États nationaux (livraison de sang par drones au Rwanda<sup>18</sup>, projet IEDA au Burkina Faso<sup>19</sup>, etc.). Au regard de leur apparent potentiel d'autonomisation, ces innovations issues des pays bénéficiaires de l'aide questionnent la place et le rôle des acteurs internationaux, en ouvrant de nouvelles voies d'action possibles en connexion avec le système de solidarité internationale traditionnel<sup>20</sup>.

Tout cela appelle l'action humanitaire à opérer une véritable mutation, car cela révèle une période de transition, qui n'a pas été anticipée, et qui traduit le passage d'un paradigme de solidarité Nord-Sud concentré en terme de ressources et de diffusion des pratiques, à un nouveau modèle multipolaire beaucoup plus complexe en terme de menaces et d'opportunités, en lien avec les concepts de développement humain, de développement durable et de changement social et à la confluence d'intérêts parfois divergents provenant d'une diversité d'acteurs (bailleurs de fonds, entreprises, institutions, médias, etc.). Ainsi, parvenir à une réponse plus « locale » et décentralisée aux besoins humanitaires est apparu dans l'agenda politique comme

---

<sup>15</sup> Pour le cas éthiopien, voir CORBET Alice, AMBROSETTI David, BAYLE Gabrielle, LABAZE Mehdi « Agents de l'État et acteurs humanitaires : enjeux d'une interdépendance négociée. Étude de cas à Gambella », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n° 8, février 2017, 26 p.

<sup>16</sup> Pour des propositions destinées à préserver les capacités d'agir et éviter le risque d'instrumentalisation et les tentatives de manipulations étatiques des ONG, voir PIERRE MICHELETTI (2020), *0,03%! Plaidoyer pour une réforme de l'aide humanitaire internationale*, Éditions Parole, coll. « Curieux par nature », La Seyne-sur-Mer, 282 pages.

<sup>17</sup> En 2021, l'organisme indépendant NGO Advisor (<https://www.ngoadvisor.net/>) a déterminé les 200 ONG les plus puissantes au monde. Pas moins de 165 critères leur ont permis de dresser ce classement, parmi lesquels on retrouve la transparence ou l'indépendance par rapport aux États mais aussi son champ d'action. Ces critères vont donc bien au-delà des aspects financiers. BRAC arrive en tête de ce classement.

<sup>18</sup> Laure Broulard, « Au Rwanda, le confinement accélère la livraison de médicaments par drones », *Le Monde*, 4 mai 2020.

<sup>19</sup> Sophie Douce, « Au Burkina Faso, des tablettes pour améliorer le diagnostic des enfants malades », *Le Monde*, 26 juin 2019.

<sup>20</sup> Pour aller plus loin sur le sujet, voir notamment les tables rondes qui ont porté sur le thème « Technologie et innovation » lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence de l'International Humanitarian Studies Association (IHSA) à Paris du 3 au 5 novembre 2021 <https://conference.ihsa.info/proposed-panels/>

une réponse possible aux problèmes auxquels se heurte l'humanitaire international, et à la nécessité de le réformer<sup>21</sup>.

Entre 2015 et 2017, un petit nombre de gouvernements donateurs a fourni la majeure partie de l'aide humanitaire internationale : les trois principaux bailleurs de fonds représentaient 59 % de toutes les contributions gouvernementales en 2017, selon le rapport de l'ALNAP, *L'Etat du système humanitaire 2018*. La plupart des financements de ces bailleurs de fonds (60 % en 2016) sont allés à des agences multilatérales. Cependant, la plus grande partie de cet argent a ensuite été transférée sous forme de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG). Parmi les ONG, les financements se sont concentrés sur les grandes organisations internationales : en 2017, les six plus grandes ONG internationales représentaient 23 % des dépenses totales des ONG. À l'autre extrémité de l'échelle, les ONG nationales et locales n'ont reçu de façon directe que 0,4 % de toute l'aide humanitaire internationale ; 0,2 % entre 2009 et 2013 selon les recherches menées par *Development Initiatives (Global Humanitarian Assistance Report 2014)*.

Le rapport du Secrétaire général du Sommet humanitaire mondial de 2016<sup>22</sup>, et le *Grand Bargain*<sup>2324</sup> qui en résulte<sup>25</sup>, avaient appelé à des réponses « aussi locales que possible, aussi internationales que nécessaire », le système humanitaire international s'engageant davantage à investir dans la capacité des organisations locales à travailler en complément avec les homologues internationaux. Force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, et que les objectifs du *Grand Bargain*, qui engagent les donateurs et organisations d'aide à fournir 25% du financement humanitaire mondial aux intervenants locaux et nationaux d'ici 2020 sont très loin d'avoir été atteints.

La « localisation de l'aide » est généralement définie comme un processus collectif des différentes parties prenantes du système humanitaire (donateurs, organismes des Nations Unies, ONG) qui vise à ramener les acteurs locaux (autorités locales ou société civile) au centre du système humanitaire avec un rôle plus important et plus central. En plus de permettre une réponse humanitaire plus efficace et performante, l'objectif à long terme de la « localisation » est de renforcer la résilience des

---

<sup>21</sup> A titre d'exemple, certains acteurs comme le réseau NEAR (Network for Empowered Aid Response, <https://www.near.ngo/>), un mouvement d'organisations de la société civile locales et nationales du Sud, œuvrent à autonomiser les ONG locales et nationales des pays du Sud pour qu'elles jouent un rôle positif et actif dans le système d'aide mondial.

<sup>22</sup> Benoît Miribel, « Quel horizon pour le Sommet humanitaire mondial ? », In « Sommet humanitaire mondial. Des questions en suspens », *Alternatives humanitaires*, N° 2, Mai 2016.

<sup>23</sup> Voir le site officiel du Grand Bargain : <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain>

<sup>24</sup> Dans le cadre des préparatifs du Sommet humanitaire mondial de 2016, le Groupe d'experts de haut niveau sur le financement humanitaire du Secrétaire général des Nations Unies a cherché des solutions pour combler le déficit de financement humanitaire. Son rapport, intitulé *Trop important pour échouer : combler le déficit de financement humanitaire*, suggérait « un grand marché » ou « une grande négociation » (en anglais, « *Grand Bargain* ») entre certains des plus grands donateurs et organisations humanitaires pour aboutir à un engagement commun à mettre plus de moyens entre les mains des personnes dans le besoin et à améliorer l'efficacité de l'action humanitaire. Depuis, les signataires de cet accord (au nombre de 11 en 2016, 63 en 2020) travaillent à la mise en œuvre de 51 engagements répartis en 9 axes de travail thématiques (plus un axe transversal), parmi lesquels l'axe 2 intitulé « *Davantage d'outils de soutien et de financement pour les intervenants locaux et nationaux* ».

<sup>25</sup> Parmi les initiatives liées à la localisation, citons également la *Charte4change*.

communautés touchées par la crise en établissant des liens avec les activités de développement<sup>26</sup>. Mais qu'en est-il des réalités après l'échéance non atteinte de 2020 ?

Concrètement, sur le terrain, nombre d'organisations humanitaires internationales travaillent systématiquement avec des partenaires locaux, et certaines, comme Alima<sup>27</sup> par exemple, développent des modèles opérationnels inédits (en matière de partenariat, transfert de compétences, ressources humaines, etc.) ou de fortes innovations dans la réponse aux besoins des populations affectées, tels les transferts de cash, afin d'être plus efficaces. Aussi, on voit certains acteurs changer leur mode de gouvernance, en ouvrant les réseaux transnationaux à plus de gouvernance nationale dans les pays d'opérations, d'autres travailler à identifier des solutions de financement innovantes visant à renforcer les interventions humanitaires menées localement (START Fund Bangladesh, Oxfam Myanmar). Pour d'autres encore, comme l'a constaté le Groupe URD<sup>28</sup>, la « localisation » est un moyen d'accéder à des régions au contexte sécuritaire difficile, en transférant des risques des acteurs internationaux vers les acteurs nationaux, ou d'économiser de l'argent dans un contexte où les donateurs exercent une pression pour réduire les coûts.

Cela dit, il y a peu de consensus sur ce que signifie une réponse véritablement « locale » en théorie – d'ailleurs la traduction du mot anglais « localisation » dans d'autres langues, comme le français, ajoute parfois de la confusion –, et en pratique on observe que cela peut prendre des formes très différentes<sup>29</sup> et qu'il y a très peu d'incitations à la promouvoir au sein d'un système enclin à la centralisation structurelle et culturelle<sup>30,31</sup>.

En conséquence, les initiatives allant dans ce sens, même si elles montent en puissance, demeurent marginales et les premières leçons tirées du débat sur la « localisation », ou encore la « fragmentation » de l'aide, montrent la vivacité de la discussion sur la façon dont l'articulation des deux dimensions « globales » et « locales » du système de solidarité internationale se traduit sur le terrain en termes d'efficacité<sup>32</sup>, de coordination des aides extérieures avec les dispositifs d'aide

---

<sup>26</sup> La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a participé activement au Groupe de travail n° 2 mis en place dans le cadre du « Grand bargain », dont l'objectif est de trouver des moyens d'« apporter davantage de soutien aux intervenants locaux et nationaux et de renforcer les mécanismes de financement dont ils disposent ». <https://glocalisation.ifrc.org/grand-bargain-localisation-workstream/>

<sup>27</sup> PECHAYRE Marion « ALIMA et les African Doctors », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n° 7, février 2017, 30 p.

<sup>28</sup> URD (2017), *Plus que de l'argent – La localisation en pratique*

<sup>29</sup> Des partenariats plus équitables entre les acteurs internationaux et locaux, un financement accru et « aussi direct que possible » pour les organisations locales, un rôle plus central des acteurs locaux dans la coordination de l'aide, etc.

<sup>30</sup> Pour une approche critique de « l'organisation de la participation » des populations locales, voir JONES SANCHEZ Alvar « Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance : De l'illusion populaire au déni politique », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 13, Mars 2018, 35 p.

<sup>31</sup> IFRC (2015), *World Disasters Report 2015: Focus on local actors, the key to humanitarian effectiveness*.

<sup>32</sup> Pour une étude cas au Bénin, voir DJOHY Georges « Transition humanitaire et localisation de l'aide au Bénin : enjeux des perceptions et pratiques des bénéficiaires », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 23, Avril 2019, 30 p., ISSN 2649-2709.

intérieurs, et d'adéquation de l'aide avec les besoins des populations<sup>3334</sup>. Elles mettent en évidence la nécessité :

- 1) de combler la méconnaissance – et ainsi dépasser certains stéréotypes – sur les acteurs humanitaires locaux (difficultés, pratiques, points de vue, valeurs...), notamment sur la façon dont le jeu des acteurs et des organismes transnationaux impacte leurs modes de fonctionnement et d'action<sup>35</sup> ;
- 2) de comprendre quelles sont les réalités et effets des stratégies d'autonomisation et d'innovation mises en place par les acteurs internationaux dans un contexte annoncé de « localisation » de l'aide<sup>36</sup> ;
- 3) de saisir quelles sont les conditions d'émergence de nouvelles normes, d'innovations institutionnelles et opérationnelles issues des pays bénéficiaires de l'aide ou des groupes de pays et leur impact sur le bien-être des populations, les relations avec les partenaires privés ou publics, et plus généralement le système humanitaire international ;
- 4) et enfin d'étudier comment de telles initiatives – d'où qu'elles viennent – peuvent être capitalisées pour créer les conditions du développement des acteurs locaux et des réseaux transnationaux dans différents contextes.

L'objectif de l'appel « Transition humanitaire : les enjeux de l'autonomie et de l'action locale » est de permettre la compréhension de ces nouveaux modèles permettant d'envisager de nouvelles voies sur le rôle et le développement des acteurs locaux de l'aide, et plus généralement sur les tenants de la transition humanitaire, qui préfigure un nouveau paradigme, en appréhendant les conditions de sa réalisation dans différents pays. Il invite à explorer les obstacles et perspectives d'une action dirigée localement et à proposer des pistes de réforme de la réponse humanitaire contemporaine. Les candidats sont particulièrement encouragés à aborder des exemples de meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne l'engagement communautaire, le lien entre l'action d'urgence et le développement, entre l'action humanitaire et l'action sociale<sup>37</sup>. Comme dans de nombreux secteurs qui traversent des périodes de mutations extrêmes, l'approche éthique peut devenir un guide pour l'action, ainsi qu'un objet d'étude pour les chercheurs. C'est pourquoi un éclairage

---

<sup>33</sup> Pour le cas de Madagascar, voir DrHDR RAFIDINARIVO Christiane (dir.), RALAMBOSON Hantsa, RANAIVOARIVELO Marie-Donna, « Transition politique et transition humanitaire : analyse politique comparée de la transition financière », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n° 10, février 2017, 47 p.

<sup>34</sup> Pour aller plus loin sur ce sujet, voir notamment URD, Webinaire « Solidarités locales, entraide et citoyenneté en temps de crise : quelles complémentarités avec le système international de l'aide ? », 13/01/2022, <https://www.urd.org/fr/evenement/webinaire-solidarites-locales-entraide-et-citoyennete-en-temps-de-crise-quelles-complementarites-avec-le-systeme-international-de-laide/>

<sup>35</sup> BOUJU Jacky et AYIMPAM Sylvie, « Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n°1, décembre 2015, 16 p.

<sup>36</sup> RUBINO Roberta « Les acteurs de la transformation agroalimentaire ouagalaises dans la trappe de l'économie de la survie », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 21, Avril 2019, 27 p., ISSN 2649-2709.

<sup>37</sup> Pour une appréhension de l'action humanitaire comme objet autonome d'analyse scientifique, à partir d'une vision globale incluant l'ensemble des circonstances dans lesquelles elle se déploie, voir Marina Eudes, Philippe Ryfman, Sandra Szurek (2019), *Droit et pratique de l'action humanitaire*, L.G.D.J., Collection : Traités, 972 pages. L'ouvrage présente un panorama large et complet de ce qu'est l'« écosystème humanitaire », les interrogations que soulèvent ses choix et ses finalités - entre secours d'urgence et développement durable.

sur la dimension éthique et les modalités de son application sur le terrain est vivement souhaité.

## **Zone géographique de recherche**

Ces thèmes pourront être abordés empiriquement en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins, en Afrique subsaharienne, dans l’océan Indien, ou encore au Liban. La Fondation a identifié pour cet appel une liste, non exclusive, de **dix-huit pays prioritaires** :

Bénin	Madagascar
Burkina Faso (chercheurs résidents seulement)	Mali (chercheurs résidents seulement)
Burundi	Mauritanie (chercheurs résidents seulement)
Cameroun	Niger (chercheurs résidents seulement)
Comores	République démocratique du Congo
Côte d’Ivoire	République du Congo
Guinée	Rwanda
Haïti (chercheurs résidents seulement)	Sénégal
Liban	Togo

L’accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

## Conditions de candidature

---

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2022**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidat.e.s doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 à minuit (heure de Paris) nouvelle date de clôture**.

# Dépôt de candidature

---

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site ([www.fondation-croix-rouge.fr](http://www.fondation-croix-rouge.fr)). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

## Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2022** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
8. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 28 février 2022 au 1<sup>er</sup> mai 2022 à minuit (heure de Paris) nouvelle date de clôture**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

## Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, une proposition de sélection est soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **8 juillet 2022**.

## Modalités du soutien financier

---

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat/e :
  - une **bourse de recherche individuelle de 18 000 euros** ;
  - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
  - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
  - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
    - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
    - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
    - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
    - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
  - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*.
  - une adhésion d'un an à l'International Humanitarian Studies Association (**IHSA**)
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence le **1<sup>er</sup> septembre 2022**, et au plus tard le **15 septembre 2022**. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre 2022 doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

## Obligations

---

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

# Calendrier

---

28 février 2022	Lancement de l'appel à candidatures
1 <sup>er</sup> mai 2022 <b>nouvelle date de clôture</b>	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
9 mai – 6 juillet 2022	Evaluation des candidatures
7 juillet 2022	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
8 juillet 2022	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet – août 2021	Signature par le/la lauréat.e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 <sup>er</sup> septembre 2022	Début de la recherche
1 <sup>er</sup> septembre 2023	Fin de la recherche

*La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.*

*Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.*

*Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : [contact@fondation-croix-rouge.fr](mailto:contact@fondation-croix-rouge.fr) ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.*

***Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.***

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

[recherche@fondation-croix-rouge.fr](mailto:recherche@fondation-croix-rouge.fr)